



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 12 avril 2021, le règlement suivant :

- Numéro 21-896 : « modifiant le Plan d'urbanisme numéro 09-590 (Plan directeur d'aménagement et de développement) »

Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard par la MRC de La Jacques-Cartier le 22 avril 2021.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 16^e JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Louis Desrosiers